ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE CHER AVAL

COMPTE RENDU DU COPIL N°1

Date : 24/04/2015

Lieu : Tours

Objet de la réunion : Présentation de la méthodologie

Présents : cf. feuille d'émargement.

Ordre du jour

- Accueil par M. GACHET, Conseiller Départemental
- Présentation du contexte (EP Loire)
- Présentation de la méthodologie (Tractebel Engineering)
- Echange avec les membres du COPIL.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

⇨ Emergence d'un contrat territorial

De nombreuses études des ouvrages du Cher ont eu lieu par le passé. Cette nouvelle démarche doit être la dernière. C'est pourquoi, dans un souci d'opérationnalité, l'Agence de l'Eau et la Région Centre-Val de Loire ont sollicité l'Etablissement Public Loire pour porter un contrat territorial axé sur la restauration de la continuité écologique.

L'Agence de l'Eau précise que ce territoire a déjà été présélectionné pour la mise en place d'un contrat.

La Région Centre – Val de Loire et l'Agence de l'eau indiquent qu'une animation visant à trouver des maitres d'ouvrage doit maintenant être menée par l'EP Loire en parallèle de l'étude sur les ouvrages.

⇨ Opportunité de la restauration de la continuité sur le Cher aval

Le Cher est un affluent important de la Loire (12% de son bassin versant avec une superficie de 14 000 km²), qui présente de fortes potentialités pour les grands migrateurs. La tête du bassin versant est verrouillée par le barrage de Rochebut, mais il existe de larges espaces colonisables entre Montluçon et la confluence avec la Loire. On note d'ailleurs de bonnes capacités d'accueil pour les grands migrateurs en amont de Saint Aigan.

L'Onema rappelle que les meilleures solutions de restauration de la continuité écologique reposent sur la gestion des ouvrages (ouverture/fermeture en fonction du calendrier de migration) plutôt que sur leur équipement (passe à poissons).

⇨ Interview de 8 acteurs locaux

La phase 1 de l'étude prévoit la réalisation d'entretiens avec 8 acteurs locaux. Les principales structures à interroger sont les suivantes : Le Syndicat du Cher Canalisé, la Commune de Savonnière, le propriétaire de Grand Moulin, la DRAC, le Comité Régionale de Canoës Kayaks (CRCK) et les Fédérations de Pêches. Les services de l'Etat ne seront pas à proprement parlé « interviewés ». En revanche, ils seront régulièrement informés ou interrogés tout au long de l'étude.

L'EP Loire propose aux membres du COPIL de faire part de leurs idées concernant cette liste des structures/personnes à rencontrer. Sur la base de ces propositions, une liste sera proposée en annexe du compte rendu de la réunion (cf. Annexe).

Les remarques suivantes sont formulées par les participants :

- Plutôt que d'interroger seulement le CRCK, le Conseil Départemental 41 propose d'organiser une rencontre avec l'ensemble des professionnels de la navigation.
- La DDT 37 souligne l'importance de prendre contact avec les associations d'irrigants car les solutions de restauration de la continuité écologique peuvent impacter leurs prises d'eau.
- La Région Centre – Val de Loire s'étonne de ne pas voir, dans le COPIL et dans la liste des structures à interviewer, d'associations environnementales. Il est rappelé que les Fédérations de Pêche font partie du COPIL et que ces structures seront interrogées aux cours de l'étude. Les associations environnementales seront tenues au courant de la démarche au travers du SAGE. L'animateur de ce dernier et l'EP Loire restent à l'entière disposition des associations pour tout renseignement relatif à cette étude.

A noter que si plus de 8 entretiens sont nécessaires, les entretiens supplémentaires seront directement réalisés par l'EP Loire sur la base du questionnaire établi par le prestataire.

⇨ Mesures de terrain

L'Onema insiste sur la nécessité d'effectuer des mesures de ligne d'eau sur chaque site (cote des plans d'eau amont et aval) dans différentes conditions de débits du Cher. Ces mesures seront prises en charge par le bureau d'études et l'EP Loire.

En ce qui concerne la géométrie des ouvrages, des levés seront réalisés sur les ouvrages où il n'existe pas de données topographiques.

⇨ Valeur patrimoniale des ouvrages

Les services de la DRAC soulignent que les barrages à aiguilles du Cher constituent un patrimoine culturel unique à l'échelle nationale. C'est pourquoi les solutions techniques envisagées devront essayer, autant que faire ce peu, de concilier patrimoine et intérêt écologique.

Il est également rappelé que l'aspect archéologique devra être pris en compte lors de l'état des lieux.

La DRAC devra donc être étroitement associée à la démarche afin de cerner l'ensemble des enjeux sur l'axe Cher.

⇨ Restauration des annexes hydrauliques du Cher

La Fédération de Pêche 37 porte un contrat territorial visant à améliorer le fonctionnement d'annexes hydrauliques sur la Loire et certains de ses affluents et sous affluents, dont le Cher.

La restauration de la continuité écologique peut conduire à modifier les lignes d'eau du Cher et avoir ainsi des conséquences sur le fonctionnement des annexes hydrauliques. Cet

aspect devra être pris en considération. La Fédération tient à disposition de l'EP Loire l'ensemble des informations dont elle dispose sur ce sujet.

⇨ Comparaison des scénarios envisageables

L'ONEMA souhaite savoir s'il était prévu une évaluation financière des scénarii au cours de la phase 2 de l'étude. L'EP Loire précise que pour faciliter le choix des solutions, le prestataire :

- présentera les différentes solutions techniques envisageables au stade esquisse,
- dressera la liste des avantages/inconvénients de chaque solution,
- procédera à une estimation des coûts de travaux et d'entretiens.

Concernant le choix des solutions techniques à étudier au stade projet, celui-ci restera à la charge des futurs maitres d'ouvrages. Toutefois les scénarii qui seront proposés devront avoir été validés au préalable par les services de l'Etat.

⇨ Efficacité des mesures de restauration de la continuité écologique

Le Conseil Départemental s'interroge sur le suivi de l'efficacité des mesures de restauration de la continuité écologique. L'EP Loire et Tractebel Engineering vont dans l'état des lieux faire une synthèse des données piscicoles existantes qui pourra servir d'état de référence.
Suite aux travaux, pour définir l'efficacité des actions, il faudra étudier différents paramètres : l'évolution du front de colonisation, l'état des populations, le nombre de frayère, etc. Il s'agira d'un programme d'étude assez lourd qui devra, le cas échéant, être pris en charge par une structure ad hoc.
Pour la Région Centre – Val de Loire, la question de l'étude de l'évolution des populations piscicoles pourra éventuellement être intégrée au contrat territorial.

ANNEXE – LISTE DES STRUCTURES A INTERROGER DANS LE CADRE DE LA PHASE D'ETAT DES LIEUX

La réalisation d'interviews (entretiens téléphoniques ou rencontres) doit permettre d'enrichir l'état des lieux. Aussi, ne seront interviewées que les structures disposant d'élément permettant de :

- faire le point sur les usages actuels et futurs des ouvrages
- comprendre la gestion actuelle des ouvrages
- cerner la problématiques canoë-kayaks
- identifier les enjeux patrimoniaux et écologiques

Il est donc proposer d'interroger les structures suivantes

Structure	Type d'entretien
Communauté de commune Val de Cher Controis	Entretien individuel
Commune de Savonnières	Entretien individuel
Propriétaire de Grand moulin	Entretien individuel
Le syndicat du Cher canalisé,	Entretien individuel
DRAC Centre	Entretien individuel
CR de canoës kayaks (CRCK) et professionnels	Réunion
Fédérations de pêches 37 et 41	Entretien individuel / Réunion

Les associations d'irrigants et les chambres d'agricultures pourront également être contactées pour compléter les éléments figurant dans les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT).

Etude de restauration de la continuité écologique sur le Cher aval

COPIL n°1 – 24/04/2015 – Tours

Feuille d'émargement

Nom, Prénom	Structure / collectivité	Mail	Téléphone
LECOMTE Dany	DDT- SERN		
BEJON Bruno	DDT - SERN		
LAUNAY Adrien	EPLoire SAGE Cher aval		
DORDAIN Vincent	DDT41 / SEB		
LOISON Vincent	Syndicat du cher canalisé		
CHERY Jean-Louis	Syndicat du Cher Canalisé		
GUARBARON Boris	Conseil Départemental 37 DPNE		

Nom, Prénom	Structure / collectivité	Mail	Téléphone
Fisson Marie, Cécile	Sce Environnement CD37		
GASCHET Hélène	Conseiller Départemental		
DE SAINT ALBIN Gérard	Région Centre - Val de Loire		
DEGUET Gilles	VP : Région Centre Val de Loire.		
DE REDON Louis	VP Cons. dép. Loir et Cher		
WOCMAN Rose	CD 41		
CAVAILLÉ Fabien	CD 41		
MARQUET Jacky	Fédération Pêche Indre et Loire (Président)		
CASSET Gérard	ONEMA SD 37		

Nom, Prénom	Structure / collectivité	Mail	Téléphone
STEINBACH Pierre	ONEMA (Orléans)		
BESSEY Cyril	AELB		
VENDROT Michel	Canoë-Kayak FFCK		
ROYER Jean	DREAL Centre-Val de Loire		
THEVENIN Marie	DDT 37		
AUBARTON Frédéric	Conservateur régional des monuments historiques - DRAC Centre Val de Loire		
MOREAU Nicolas	Com Com Val de Cher Controis.		
BARRAULT François	Communauté d'Agglomération Tours(S)plus		